

A propos de la taxe d'habitation et du reste...

Depuis le premier janvier 2009, la loi sur la taxe d'habitation a changé : tous les faibles revenus sont désormais soumis à cette taxe qui peut varier de 50 à 500 euros environ selon les communes. Il est bien évident que ce n'est pas avec nos 400 ou 600 euros que nous allons pouvoir payer cette somme. Alors que nous n'arrivons déjà pas à boucler nos fins de mois : loyer, eau, électricité, gaz, bagnole, gazoil, assurances en tout genre, bouffes, vêtements ...

Cette taxe d'habitation n'est qu'une pression de plus de la part de l'Etat : suppressions d'allocations, contrôles CAF, convocations intempestives, obligation de signer un contrat d'insertion, de trouver des boulots pourris ou des formations infantilisantes, radiations, retards dans les paiements, etc.

Trop souvent, nous sommes seul-e-s et impuissant-e-s face à ces administrations (CAF, AS, Conseil Général, Pôle Emploi, patrons, etc). Il y a donc une nécessité de s'organiser collectivement. Au Vigan, par exemple, certains ont commencé à se réunir pour discuter et réaliser des actions : occupations du Centre des impôts (à qui nous devons payer la taxe d'habitation), du Trésor Public (pour empêcher les poursuites), de la mairie (qui utilise l'argent de cette taxe dans son budget).

Par rapport à cette taxe, des « remises gracieuses » peuvent être accordées à titre individuel. La Direction des impôts serait susceptible de céder face à une demande collective. En ce sens, nous vous invitons à venir discuter le mardi matin sur le marché dans la perspective d'une future réunion sur tous ces sujets.

Contact Saint Jean du Gard : minimasencolere@yahoo.fr et sur le marché (mardi matin)

Contact Vigan : rsaenerves@yahoo.fr et sur le marché (samedi matin)